

ALPES MARITIMES  
COMMUNE DE DRAP

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°079/2020

**OBJET : Administration Générale : désignation d'un agent coordonnateur et de 5 agents recenseurs**

L'an deux mille vingt, le 21 du mois de septembre à 19 heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 septembre 2020.

**PRESENTS** : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Sophie ESPOSITO / Philippe MINEUR / Jean-Christophe CENZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Christine DECORDIER / Xavier JARJANETTE / Martine DUNOYER / DE SEGONZAC / Thierry VISSIAN / Michaël TRUCCHI / Nathalie DIGANI / Jean QUENCEZ /

Sabrina DIVRY / Kathy NICOLAS / Françoise DAMILANO / Philippe JANIN /

**PROCURATIONS** : Jean-Pierre MONTCOUQUIOL à Alexandra RUSSO / Vanessa BEAUJAUD à Romain BIANCHI /**ABSENT** : Véronique MINISCLOUX / Maëva THOMMERET / Jean-Marc OCCHIOSSI / Sandrine GUGLIELMINO / Bouabdallah LAFTAS / Gracienne DODAIN /**Secrétaire de séance** : Romain BIANCHI

\*\*\*\*\*

**Vu** le code général des collectivités locales,**Vu** la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,**Vu** la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1973 sur l'informatique, les fichiers et les libertés,**Vu** la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),**Vu** le décret en Conseil d'Etat n° 2003-485 du 5 juin 2003, modifié définissant les modalités d'application du titre V de la Loi n°2002-276,**Vu** le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié, fixant l'année de recensement pour chaque commune,**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,**Vu** le décret 2007-658 du 2 mai 2007,**Considérant** que la collectivité doit organiser pour l'année 2021 les opérations de recensement de la population.**Considérant** qu'il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et de fixer la rémunération des agents recenseurs.**DECIDE**, après en avoir délibéré,**Article 1 : Désignation du coordonnateur.**

- Monsieur le maire désigne un coordonnateur communal afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2021 en la personne de Sondès BENALDJIA,

L'intéressée désignée bénéficiera pour l'exercice de cette activité :

- de récupération du temps supplémentaire effectué, si nécessaire.

- d'IHTS s'il y est exigible ou autre indemnité du régime indemnitaire, si nécessaire.

**Article 2 : Recrutement des 5 agents recenseurs.**

**Article 2 : Recrutement des 5 agents recenseurs.**

- D'autoriser le maire à recruter par contrat, selon l'article 3 premièrement de la loi du 26 janvier 1984, les 5 agents recenseurs pour assurer le recensement de la population en 2021 selon la liste détaillée ci-dessous :

Madame Yacouta TSALBI,  
Madame Hajar HABILY,  
Madame Nathalie ATZERI,  
Monsieur Jean-Paul OLIVARI,  
Monsieur Guy LAUGERY,

- De fixer la rémunération selon les recommandations de l'INSEE majoré au prorata du nombre d'heures effectuées.

- D'ouvrir 4 emplois de vacataire pour assurer le recensement de la population en 2021.

- D'établir le montant de la feuille logement selon les recommandations de l'INSEE.

**Article 3 : Inscription au budget.**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

**Article 4 : Exécution.**

**CHARGE**, monsieur le maire et le directeur général par délégation, chacun pour ce qui les concerne, de la mise en œuvre de la présente décision.

<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>27</b>
<b>Présents : 18</b>	<b>Votants : 21</b>
<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
	<b>Absents : 6</b>
	<b>Pour : 21</b>

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP  
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le :23/09/2020

et publication en mairie le : 25/09/2020